

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Aides à la diversification agro-touristique.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2020 :

- conformément au tableau annexé au rapport, à un exploitant agricole, une subvention d'un montant total de 7 500 € au titre de son projet d'aménagement d'un vieux bâtiment en gîte de tourisme dans le cadre du programme d'aide à l'investissement en faveur de la diversification agro-touristique des exploitations,
- 5 271,55 € au profit de l'ASA de Craponne pour l'entretien du canal de Craponne.

La dépense de 7 500 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La dépense globale de 5 271,55 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées